

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2022

Révision: 07.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit Lasure U.V. longue durée****Code du produit** 2240**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Agent de traitement de bois**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Producteur:

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

D-49624 Lönningen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0

fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur Belgique:

Remmers BVBA

Bouwvelven 19

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

**Service chargé des renseignements :**

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de

Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3 Autres dangers**

Attention, s'il vous plaît! Ce produit peut provoquer une auto-inflammation du matériau, tel que des brosses ou des textiles, si contaminé par le produit. Ces matériaux et textiles doivent être plongés dans l'eau après utilisation et avant le traitement des déchets. Ne pas utiliser ce produit dans les cabines d'application, s'il existe des revêtements NC ou PUR sont également utilisés, car des auto-allumages retardés sont possibles!

**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2022

Révision: 07.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

### Nom du produit **Lasure U.V. longue durée**

(suite de la page 1)

#### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2 Mélanges

###### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:		
Numéro CE: 918-481-9 Numéro index: 649-327-00-6 Reg.nr.: 01-2119457273-39-XXXX	Alcanes en C10-13 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥40-<50%
Numéro CE: 920-360-0 Reg.nr.: 01-2119448343-41-XXXX	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques Asp. Tox. 1, H304	≥5-<10%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0 Numéro index: 603-108-00-1 Reg.nr.: 01-2119484609-23-XXXX	isobutanol Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥0,0015-<0,5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-XXXX	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥0,0015-<0,5%

###### Indications complémentaires :

Teneur en benzène: < 0,1% Note P est en vigueur. Il n'est pas nécessaire de classer ni marquer le produit comme cancérigène.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des mesures de premiers secours

###### Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute demander conseil à un médecin.

**après inhalation :** En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

**après contact avec la peau :** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

###### après ingestion :

Ne pas faire vomir. Si les doléances persistent, consulter un médecin. Faire boire de l'eau, si le patient est conscient.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Risques** Exposition à long terme ou répétée peut causer une irritation de la peau (dermatite).

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes.

Rétablir la pellicule de graisse de la peau par application d'une crème afin de prévenir la dermatite.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction:

Mousse

Jet d'eau

Brouillard d'eau

N'utiliser de moyen d'extinction sec, de dioxyde de carbone, du sable ou de terre que pour des petits incendies.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

###### Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2022

Révision: 07.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

### Nom du produit **Lasure U.V. longue durée**

(suite de la page 2)

#### Autres indications

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie  
Veiller à une aération suffisante

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

##### Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

##### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

###### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments

###### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Ne pas fumer dans les locaux de stockage. Température de stockage: température ambiante.

#### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
<b>CAS: 78-83-1 isobutanol</b>	
VLEP	Valeur à long terme: 150 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
<b>CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol</b>	
VLEP	Valeur à long terme: 308 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée

##### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

###### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Avant le début du travail, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2022

Révision: 07.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

### Nom du produit **Lasure U.V. longue durée**

(suite de la page 3)

de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

**Protection respiratoire :**

A titre provisoire, filtre:

filtre A (brun) avec EN 405

**Protection des mains :**

Gants résistants aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales.****État physique**

liquide

**Couleur :**

incolore

**Odeur :**

De type solvanté

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**Point de fusion :**

non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et****intervalle d'ébullition**

non déterminé

**Inflammabilité**

Non applicable.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion****inférieure :**

Non déterminé.

**supérieure :**

Non déterminé.

**Point d'éclair :**

&gt; 61 °C

**Température d'inflammation :**

non applicable

**Température de décomposition :**

Non déterminé.

**pH**

Non déterminé.

**Viscosité :****Viscosité cinématique à 40 °C**350 mm<sup>2</sup>/s (DIN 53019)**dynamique à 20 °C:**

200 mPas

**Solubilité****l'eau :**

non ou peu miscible

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur****log)**

white-spirit

**Pression de vapeur :**

Non déterminé.

**Densité et/ou densité relative****Densité à 20 °C:**0,95+/-0,03 g/cm<sup>3</sup>**Densité relative.**

Non déterminé.

**Densité de vapeur:**

Non déterminé.

#### 9.2 Autres informations

**Aspect:****Forme :**

liquide

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2022

Révision: 07.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

## Nom du produit **Lasure U.V. longue durée**

(suite de la page 4)

<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Test de séparation des solvants :</b>	< 3 %
<b>VOC EU</b>	<400 g/l
<b>Modification d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

##### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

à éviter: chaleur, flammes, étincelles

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant, lors d'une utilisation correcte

néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### Alcanes en C10-13

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)

**de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2022

Révision: 07.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

### Nom du produit **Lasure U.V. longue durée**

(suite de la page 5)

**des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Résultats sur l'homme :**

Le contact prolongé/répété peut causer un dégraissement de la peau et peut provoquer une dermatite.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT**: Non applicable.

**vPvB**: Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales** : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**Recommandation :**

Éliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assignés.

**Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :**

Élimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2022

Révision: 07.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

### Nom du produit **Lasure U.V. longue durée**

(suite de la page 6)

<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
<b>Classe</b>	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
<b>DOT, ADR, IMDG, IATA</b>	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
<b>Polluant marin :</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires rlatit au transport</b>	
<b>:</b>	Pas de produit dangereux selon les règlements ci - dessus
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148****Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

#### Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS**Date de la version précédente:** 27.06.2022**Numéro de la version précédente:** 5

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2022

Révision: 07.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

### Nom du produit **Lasure U.V. longue durée**

(suite de la page 7)

IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1